

Orientation

C-12

CLAP

FICHE N°X096

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 15/03/2016

Accepté par le CLAP : 15/03/2016

Référence Directive : Article 14 § 6

Annexe I

Sujet : Ensemble – Evaluation de l'intégration des ensembles

Question : Seules les exigences essentielles citées à l'article 14 paragraphe 6 s'appliquent-elles à l'évaluation de l'intégration des ensembles ?

Réponse : Non, conformément à la première remarque préliminaire de l'annexe I, les exigences de l'annexe I s'appliquent également aux ensembles, lorsque le danger correspondant existe.

Exemples d'autres exigences essentielles de sécurité qui peuvent être pertinentes pour les ensembles : 3.1.2 Assemblages permanents, 3.2.2 Épreuve (voir également l'orientation C-06 (CLAP X093)), 3.4 Instructions de service, 6 (a) et (d) Dilatation thermique et vibration des tuyauteries, ...